



## Etre garant pour un appartement

Par **jackalex**, le **24/12/2015 à 09:53**

Bonjour  
J'explique mon cas :  
Mon fils de 27 ans qui travaille depuis 5 ans en CDI avec un bon salaire, veut louer un appartement, L'agence demande que je sois garant.  
Est ce normal ??, lorsqu'il aura 40 ans je dois être encore garant !!!!.  
Quel doit être l'age limite de mon fils pour que je ne sois plus garant ??  
Merci par avance

Par **morobar**, le **24/12/2015 à 09:59**

Bonjour,  
Cet âge limite ne s'exprime pas en années mais en euros.  
Il est possible de votre point de vue, que l'ancienneté et le salaire de votre fils soient suffisants, mais cela ne semble pas être le cas aux yeux du bailleur.

Par **cocotte1003**, le **24/12/2015 à 12:13**

Bonjour, si vous louez il se peut aussi que le bailleur souhaite que vous ayez un garant,  
cordialement

Par **amajuris**, le **24/12/2015 à 12:40**

bonjour,  
être en CDI avec un bon salaire n'est pas incompatible avec le fait pour un locataire de ne pas payer son loyer.  
le bailleur peut exiger un garant mais vous n'avez aucune

obligation d'accepter.rnsalutations

Par **jackalex**, le **28/12/2015** à **09:52**

Merci a tous pour vos réponses